**DESIGNER UN « REFERENT COVID-19 » CELLULE COVID-19**

Dans le cadre des échanges avec les entreprises adhérentes, nous avons pris conscience du véritable enjeu à nommer une entité référente pour réfléchir et essayer de répondre à toutes les problématiques présentées par le risque COVID-19.

En fonction de la taille de l’entreprise, nous avons constaté que l’entité référente pouvait être constituée d’une seule personne (le référent COVID-19) ou d’une cellule avec plusieurs membres parmi :

* la Direction
* le service RH
* le service HSE et/ou Qualité
* les Représentant(s) des salariés (par exemple au titre du CSSCT ou du CSE), - un Sauveteur Secouriste au Travail (SST)

Cette entité doit permettre :

* de conserver une vision globale (homogénéité / équité des actions entreprises) tout en permettant un ciblage précis de certains aspects et un suivi régulier
* de réaliser un travail concerté, concret, répondant à toutes les composantes de l’entreprise
* de pouvoir faire preuve de réactivité et d’anticipation dans les situations tendues.

**Exemples d’actions pouvant être menées par le référent COVID-19 :**

**Avant la reprise :**

* Identification des **postes à risque COVID-19** : évaluation des risques à intégrer dans le DUER.
* Identification des **lieux / locaux de l'entreprise à risque COVID-19.**
* Réflexion sur **l'organisation de la reprise d'activité (PRA).**
* Réflexion sur le **plan de nettoyage – désinfection de l'entreprise** (avec et/ou sans sous-traitant).
* Réflexion sur la **gestion et le tri des déchets COVID-19.**
* Réflexion sur les **équipements COVID-19** permettant de mettre en place les **mesures-barrières** et **d'assurer leur approvisionnement et leur distribution** (EPI, gel hydroalcoolique, signalisation...).
* Préparation des **protocoles** nécessaires pour travailler en risque COVID-19 et accueillir les personnes extérieures.
* Préparation des **supports d'affichage** pour informations et consignes COVID-19.
* Préparation du **protocole de conduite à tenir en cas de potentiel cas de COVID-19** présent sur site.

**Pendant la reprise - pendant la période de travail à risque COVID-19 :**

* **Briefings des équipes** : à la reprise, puis de façon régulière.
* **Visites des postes de travail** afin de vérifier la pertinence des mesures prises et écouter les problèmes rencontrés ou les besoins formulés par les salariés.
* **Audits des postes de travail** pour vérifier que les consignes et protocoles COVID-19 sont comprises, appliquées (et applicables).
* Points réguliers sur la **gestion des équipements COVID-19** : approvisionnement interne rapide sur les points critiques, gestion des tensions, anticipation des ruptures.
* Points réguliers sur les interventions des entreprises extérieures.

**Pour plus d’information : consultez le site www.ast67.org | contactez votre équipe de santé au travail.**